

2017_CT2_408

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville Politique de la ville / Cohésion sociale

■ Séance du 12 octobre 2017

04_2_03

■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sur le territoire du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la Prévention de la Délinquance.

A ce titre, 4 structures sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à soutenir les actions qui s'inscrivent, soit dans le contrat de ville communautaire, pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles, soit dans les dispositifs de soutien à la programmation des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ou dans d'autres dispositifs non contractuels sur des communes dont les actions ont besoin d'être soutenues.

Il est proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 15 330 €.

Cette proposition s'inscrit dans le droit fil des actions soutenues auparavant par la Communauté du Pays d'Aix selon les 4 axes d'intervention suivants :

- Accès au droit et aide aux victimes
- Médiation
- Prévention des conduites à risques
- Information et communication

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive de la subvention et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_408-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
Axe 1 : Accès au droit et aide aux victimes							
828	ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ)	DROIT AU QUOTIDIEN GARDANNE	2 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	NON
246	AIDE A LA REPRISE DES ÉTUDES ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AREFP)	PREVENTION DE LA RECIDIVE	/	10 000 €	3 000 €	3 000 €	NON
Sous total axe 1					5 000 €	5 000 €	
Axe 2 : Médiation							
N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
694	ART MOT NID	CLEF PERTUIS	8 000 €	13 020 €	13 020 €	8 000 €	NON
Sous total axe 2					13 020 €	8 000 €	
Axe 3 : Prévention des conduites à risques							
895	VIE LIBRE	LE PUY STE REPARADE	3 000 €	4 580 €	4 145 €	2 330 €	NON
Sous total axe 3					4 145 €	2 330 €	
TOTAL					22 165 €	15 330 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La décision du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2015 (STSPD) de la commune d'Aix-en-Provence, signée le 10 octobre 2014 et prorogée jusqu'en 2017, par délibération du 03 décembre 2015 ;
- La décision du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2016 (STSPD) de la commune de Gardanne ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_408-DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017

- La décision du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 (STSPD) de Pertuis, signée le 02 avril 2013 ;
- La décision du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 (STSPD) de Vitrolles, signée le 11 décembre 2013 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 21 septembre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'attribution des subventions 2017 pour un montant total de 15 330 € aux bénéficiaires suivants :

- ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ)
- AIDE À LA REPRISE DES ÉTUDES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AREFP)
- ART MOT NID
- VIE LIBRE

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires, soit 15 330 € sont affectés en autorisations d'engagement sur le service 7D «Prévention de la Délinquance» chapitre 65 du budget de la Métropole 2017.

N° G.U : 2017_828	Axe N° 01	
Tiers : 111572		
ADEJ Droit au quotidien des enfants et des jeunes		

Président	Clara MARINELLO
Siège	Marseille
Objet statutaire	Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté, la justice et la prévention de la délinquance des enfants et des jeunes. Leur donner des repères dans la réglementation qui les concerne et leur permettre de mieux connaître leurs droits et devoirs. Prévenir la délinquance et éduquer à la loi.
Principales réalisations N-1	L'association a porté des actions de «droit au quotidien» (atelier d'implication civique, missions d'administrateur ad hoc) sur plusieurs communes du territoire du Pays d'Aix.
Objet de la demande de subvention N	- Dans le cadre du contrat de ville, l'association se propose de renouveler son action sur la commune de Gardanne permettant de favoriser l'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté des enfants et des jeunes par le biais d'outils pédagogiques adaptés à chaque tranche d'âge et à chaque problématique ; de répondre aux besoins relevés par les communes et service jeunesse en proposant des actions d'éducation à la loi. - L'action est également proposée selon les mêmes modalités sur les communes de d'Aix-en-Provence, Vitrolles, Bouc-Bel-Air/Cabriès/Siminane-Collongue et Les Pennes Mirabeau.
Autres partenaires	État, Région, CD13, Communes, CDAD
DONNÉES FINANCIÈRES	
Montant budget Action	3 000 €
Montant demandé	2 000 €
% subvention / budget	66,67 %
Montant proposé à la commission	2 000 €
Subvention N-1	2 000 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_408-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 17

Nouvelle action

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation¹¹	3000
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-CONTRAT DE VILLE 2017	2000
Entretien et réparation		Région(s) :	1000
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	70	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	70	Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- CDAD	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	2430	-	
Rémunération des personnels	1900	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	530	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnelles	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES À L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement	500		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	3000	TOTAL DES PRODUITS	3000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et services		871-Prestations en nature	
862-Prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL	3000	TOTAL	3000
<p>La subvention de.....2000€ représente82,00% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

N° G.U : 2017_246	Axe N° 01
Tiers : 102898	
AIDE A LA REPRISE DES ÉTUDES ET A LA FORMATION PERSONNELLE AREFP	

Président	Sandrine MORAZZANI
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	Permettre aux jeunes en situation d'échec scolaire et aux adultes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle de reprendre un processus personnalisé de formation (rattrapage scolaire, remise à niveau, préparation d'examens et concours etc) en vue d'une qualification professionnelle
Principales réalisations N-1	L'association porte une action auprès des jeunes en situation d'échec scolaire. Elle procède à l'accueil à l'accompagnement éducatif au Château de l'Horloge pour les enfants des écoles du Jas de Bouffan (primaires : 14 – collège : 13 – Lycée : 5) ainsi qu'à l'accueil des adolescents et de leur famille en situation d'exclusion temporaire ou d'absentéisme lourd
Objet de la demande de subvention N	Afin de prévenir la récurrence, l'association propose une action en faveur des publics jeunes sortant de détention sous main de justice prioritairement. Il s'agit d'organiser des entretiens individuels animés par une équipe pluridisciplinaire leur permettant de reprendre des repères dans la société .
Autres partenaires	État, CR13, CD13, commune, SPIP
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget Action	10 000 €
Montant demandé	3 000 €
% subvention / budget	30 %
Montant proposé à la commission	3 000 €
Subvention N-1/	
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_408-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1er septembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Accueil individualisé visant prévention de la récidive et insertion
Public(s) ciblé(s)	Sortants de détention sous main de justice prioritairement
Nombre de participants / exposants	25
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	4 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	950	Ressources propres	
Achats	100	Vente	
Prestations de services	800	Autres produits	
Matières et fournitures	50	Cotisations	
		Subventions demandées :	8 000
Services extérieurs	1 350	Etat (à détailler) ...FIPD.....	3 000
Locations	1 200	Région (s) ...PACA.....	
Entretien	50	Département (s) ...CD13.....	
Assurances	100	Commune (s) ...AIX.....	2 000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	3 000
Autres Services extérieurs	305	Territoire du Pays d'Aix	3 000
Honoraires	130	Territoire Marseille Provence	
Publicité	25	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	150	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	7 500	Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	5 711	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1 789	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	200	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Ressources propres.....	2 000
TOTAL CHARGES :	10 000	TOTAL PRODUITS :	10 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de ..3.000...€ représente 33..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..... Aix-en-Provence... Cachet de l'Association :
Le ..03.../...07.../..2017..

9
BIS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_408-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

N° G.U : 2017_694	Axe N° 02	
Tiers : 123410		
ART MOT NID		

Président	SWAENEPOEL Claude
Siège	PERTUIS
Objet statutaire	Harmoniser et pacifier les relations humaines en organisant des actions de cohésion sociale et en diffusant largement les outils de communication bienveillante transmis lors des ateliers de Parentalité.
Principales réalisations N-1	Action antérieurement portée par l'association RESONANCES L'association porte des ateliers de parentalité, des accompagnements à la naissance, l'organisation d'événement comme notamment Rêves de Cèdres dans la forêt des Cèdres du petit Lubéron
Objet de la demande de subvention N	Reprise de l'action CLEF de Pertuis. Le Point Ecoute Famille au sein de la Maison de Citoyenneté de Pertuis dans le cadre de la politique de la ville. <ul style="list-style-type: none"> ★ Proposer un lieu unique d'accueil et d'information sur les questions liées à l'enfance, la jeunesse et l'exercice du rôle de parent dans l'écoute bienveillante des familles. ★ Orienter sur des démarches et prestations sociales et accompagner vers les différents services proposés par la collectivité, les associations et les partenaires locaux. C'est un espace libre et gratuit ouvert à toutes les personnes recherchant une documentation fiable et actualisée sur ses problématiques familiales.
Autres partenaires	État, CR13, CD13, commune, SPIP
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget Asso	70 700 €
Montant budget Action	13 020 €
Montant demandé	13 020 €
% subvention / budget	61,44 %
Montant proposé à la commission	8 000 €
Subvention N-18 000 €	
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_408-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

3-2. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Projet supplémentaire
(demande pluriannuelle)

Année ou exercice 20 17

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	500	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation¹¹	13020
Achats matières et fournitures	500	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	850		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	50		
Documentation	800	Région(s) :	
		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	5840	Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4640	CPA	13020
Publicité, publication	1000	Commune(s) :	
Déplacements, missions	200	Organismes sociaux (détailler) :	
Services bancaires, autres		Fonds européens	
		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
63 - Impôts et taxes	0	Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunération,		Aides privées	
Autres impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
64- Charges de personnel	5830	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Rémunération des personnels	3300	76 - Produits financiers	
Charges sociales	2530	77- produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
65- Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES À L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	13020	TOTAL DES PRODUITS	13020

La subvention de.....13020€ représente100,00% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100.

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

N° G.U : 2017_895	Axe N°03	
Tiers : 112646		
VIE LIBRE		

Président	Gérard PAVIE
Siège	Le Puy Sainte Réparate
Objet statutaire	Prévention de la maladie alcoolique et de ses effets Prévention de la délinquance Addictions aux autres produits et réinsertion
Principales réalisations N-1	Intervention dans les collèges : 26 interventions soit 42 classes de 3e et de 4e sur Fuveau, Peyrolles et Aix-en-Provence Présence auprès des malades au CHS Montperrin, secteur d'addictologie Permanence (environ 60) sur le Puy Sainte Réparate
Objet de la demande de subvention N	Intervention dans les collèges Présence auprès des malades au CHS Montperrin Permanence au Puy Sainte Réparate et à Aix-en-Provence
Autres partenaires	
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget	4 580 €
Montant demandé	4 145 €
% subvention / budget	50,87 %
Montant proposé à la commission	2 330 €
Subvention N-1	3 000 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_408-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_408- DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017
